

VOYAGE DANS LE TEMPS
LES GRANDES DATES DES DROITS DES FEMMES
9 décembre 2016

La Révolution Française donne à Olympe de Gouges, femmes de lettres, l'occasion de montrer combien elle est en avance sur son temps. Face à l'Assemblée Constituante qui exclut les femmes des droits de cité, elle publie en septembre 1791 un texte qui est l'un des fondements du féminisme originel, la « Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne » qui s'annonce ainsi dans l'Article 1 -

« La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits.... »

La Révolution française ne modifie pourtant pas la condition des femmes et ne leur ouvre pas le chemin de la citoyenneté, au contraire, le Code Civil institutionnalise l'infériorité de la femme qui doit obéissance à son mari.

Durant la seconde moitié du **XXème siècle**, on verra porter les revendications des femmes sur tous les domaines de la vie sociale, économique et politique et grandir leur militantisme pour la conquête de leurs droits.

Dans les années **1900**, alors qu'une femme mariée peut enfin avoir la libre disposition de son salaire, il faudra attendre **1928** pour que le congé de maternité de deux mois à plein traitement soit appliqué et l'année **1970** pour que ce congé maternité soit indemnisé à 90% par l'Assurance maternité.

La mobilisation féministe paye, la mobilisation féministe continue !

Au pays des droits de l'homme, le combat continue pour l'égalité sociale et familiale mais la progression des réformes prendra tout de même 30 ans :

- En **1965** on réforme les régimes matrimoniaux : les femmes peuvent gérer leur biens propres.
- **L'année 1975** sera marquée par la loi Veil autorisant l'Interruption volontaire de grossesse (IVG) et la même année la loi instaurant le divorce par consentement mutuel.
- **En 1985** : Les époux sont égaux dans la gestion des biens de la famille et des enfants.

La mobilisation féministe paye, la mobilisation féministe continue !

Mais sur le plan de l'accès à l'éducation et à la sphère professionnelle la lutte ne s'avère pas plus facile

- Dès **1924**, les programmes de l'enseignement secondaire ainsi que le baccalauréat deviennent identiques pour les filles et les garçons.
Mais la mixité dans les écoles publiques ou privées ne se généralise en France que **40 ans** plus tard dans les années **1960**.
- Sur le plan professionnel, le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes est inscrit dans la loi à partir **1972**, mais Il faudra **10 années** de plus pour faire évoluer le Code du travail.
- En **1983**, la Loi sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes va porter modification du Code du Travail et du Code Pénal (Loi Roudy) .

La mobilisation féministe paye, la mobilisation féministe continue !

Plus près de nous, 2 lois importantes inscrites dans la Constitution marquent l'année **1999** en terme d'égalité des chances entre les femmes et les hommes et pour la création de délégations parlementaires aux droits des femmes.

La loi Génisson s'ensuivra en mai **2001** visant à développer le dialogue social sur ce sujet dans l'entreprise.

Plusieurs ajustements interviendront pour inscrire enfin les obligations des entreprises :

- **2006** : Loi sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.
- **2011** pour la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance pour atteindre 40%.
- **2012**, le décret relatif à la mise en œuvre des obligations des entreprises pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. (entreprises + de 50 salariés) assorti d'un dispositif de pénalité en cas de non respect.

La mobilisation féministe paye, la mobilisation féministe continue !

En terme de citoyenneté :

Nous sommes islandaises, danoises, anglaises, suédoises, allemandes, russes ou polonaises alors nous votons dès le début du XXème sièclemais nous sommes françaises et Le Sénat refuse d'examiner les articles de la proposition de loi sur le vote des femmes.

La conquête de la citoyenneté politique pour les femmes ne faiblira pas se poursuivra jusqu'en avril 1944 avec la promulgation de l'ordonnance portant organisation des pouvoirs publics en France qui dispose que « les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes ».

Le 21 octobre 1945, (il n'y a que 70 ans) les femmes françaises votent pour la première fois dans un scrutin national : 33 femmes sont élues membres de l'Assemblée nationale constituante.

Depuis un siècle les femmes continuent de lutter contre les préjugés pour se faire une place dans la vie politique à l'égal des hommes.

Dans les années **1970**, les femmes sont toujours quasi absentes de la représentation nationale pourtant de grandes figures féminines marquent l'époque.

Il faudra encore légiférer en **juillet 2008** avec la loi de modernisation des institutions de la Ve République qui complétera la constitution par un alinéa ainsi rédigé :

« La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

En **2015**, l'Assemblée nationale compte 155 femmes. La parité à l'Assemblée sera atteinte dans 15 ans ...

Depuis, les femmes ont investi la sphère politique y compris à la course à la présidentielle.

La mobilisation féministe paye, la mobilisation féministe continue !

